



# LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 23

Mai 2018

## Sommaire :

• Vie Institutionnelle:  
Mot du maire

• Budget de la commune

• Aucune augmentation de la part communale des impôts pour 2018

• Travaux

• Budget de l'eau

• CCAS

Dans ce numéro :

ENQUETE  
PUBLIQUE  
PLU

LA GARDE  
ADHEMAR



Mairie de La Garde Adhémar  
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr

www.la-garde-adhemar.com  
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel : 04 75 04 41 09  
Fax : 04 75 04 43 44



## LE MOT DU MAIRE

**Budget de notre commune :** On pourrait penser que les réunions budgétaires sont rébarbatives. Pour ma part je pense qu'il n'en est rien. Derrière chaque chiffre se cachent des réalisations communales (investissement) ou encore le quotidien de notre collectivité (fonctionnement).

On pourrait s'imaginer que le quotidien d'un élu est de penser à l'avenir et de se concentrer sur des projets. Il n'en est rien ! Notre quotidien est avant tout de gérer le fonctionnement de notre commune qui ne s'arrête pas à l'accueil en Mairie, exemple:

- La production et la distribution de l'eau potable (que nous n'avons pas délégué à une entreprise privée).
- De la défense incendie.
- C'est la gestion de nos eaux usées collectives (station d'épuration, réseaux...)
- De nos écoles, garderie, cantine.
- Des jeux d'enfants.
- La gestion des salles communales.
- L'élaboration des plans locaux d'urbanisme.
- De l'entretien général, des espaces verts, du jardin remarquable.
- L'entretien et la création de voirie.
- Gestion du personnel.
- Gestion et comptabilité des dépenses, des recettes, (facture d'eau, d'assainissement, de cantine, de garderie, des payes...).

La liste n'est bien sûr pas exhaustive...

**Mais je vous rassure notre enthousiasme est intact en ce qui concerne les projets communaux !**

Et ces projets communaux on les retrouve dans la partie investissement de notre budget. Ils se déclinent par priorité dans la mesure où il n'y a pas d'accident particulier comme un mur qui s'écroule dans le jardin. Ça, c'était il y a un an !

Ces projets communaux se bâtissent à partir d'une feuille de route que vous connaissez bien et qui s'appelle promesse électorale. Ils évoluent à partir de la réflexion de notre conseil municipal, des changements des lois nationales mais aussi des suggestions de nos administrés ou des trois comités composés de bénévoles (une trentaine) qui donne de leurs temps pour leur commune. Ils peuvent être priorités en fonction des opportunités de subventionnement départemental, régional ou d'Etat que nous recherchons activement un an avant, pour chaque projet présenté.

**Principaux travaux engagés à ce jour :** Nouveau château d'eau et canalisation des Coudoulets - Étude CAUE pour la réfection des trottoirs et voirie des Montjars - Pertinence d'une maison médicale associative et de service ? - Toiture ancienne Mairie - Changement fenêtres cantine & école maternelle - Restauration pigeonnier au terrain de sport - Clôture d'enceinte et réfection parking du local technique de la commune - Réfection de plusieurs murs de soutènement chemin d'Escantinople - accessibilité et réfection des sanitaires salle Petit Rieu...

**A venir et prioriser de 2018 à 2020 :** La réfection des trottoirs et voirie des Montjars - Signalisation d'information locale - Eclairage public du centre ancien - Eclairage public extérieur salle petit Rieu - Voiries publiques - Parking aménagements et cheminement piéton - WC public plateau des Montjars...

Donc: le budget d'une commune n'est pas travaillé ou présenté le soir du conseil municipal, mais bien en amont ! Pour le budget de l'année : les réunions d'ordre comptable: c'est près de 100 h tout élu confondu et cumulé et 150 h pour notre service comptable.

Pour les adjoints, le maire et les conseillers en charge de dossier, ce sont des mois entiers afin de cerner les besoins, évaluer les possibilités, argumenter et construire les dossiers, lancer les appels d'offres, recueillir les devis, rechercher les subventions...

Ce que l'on peut retenir de notre **budget « commune » 2018 :**

Aucune augmentation de la part communale des impôts cette année et depuis 8 ans.

500.000€ de « disponibles », sans avoir recours à l'emprunt pour réaliser des travaux sur la commune.

**CCAS :** 20.000€ essentiellement dédié à l'aide aux familles, secours à personne, portage des repas, inhumation...Ainsi que les cadeaux de nos aînés pour Noël.

**Le budget de l'eau** est séparé de celui de la mairie et ne permet pas de transversalité. Aussi: pour financer les travaux du nouveau château d'eau et les travaux de canalisation aux Coudoulets (1.000.000€) le prix de l'eau 1ere tranche (100m3) qui était de 0.55€/m3 (depuis 2011) passe à 0.83€/m3 et l'abonnement de 2€ à 4€ / mois .



## Enquête publique

projet de révision plan local d'urbanisme  
LA GARDE ADHEMAR  
ARRETE MUNICIPAL N°2018-73 du 24 mai 2018



**Objet de l'enquête :** Il sera procédé à une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (PLU), pour une durée de 32 jours consécutifs, qui débutera le 12 juin 2018 à 9 heures et prendra fin le 13 juillet 2018 à 12 heures.

Le plan local d'urbanisme est un document de planification urbaine, qui détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites propices à l'habitat, aux activités économiques, et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles. Il tient compte des servitudes d'utilité publique. Pour tout projet d'urbanisme (construction, extension, aménagement). Il est nécessaire de consulter le PLU afin de connaître les règles en vigueur sur la zone concernée par le projet. A noter : Le projet de la commune n'ouvre aucune nouvelle surface à la construction en dehors des zones déjà urbanisées.

**Consultation du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de l'enquête publique:**

Le projet de révision du PLU, ainsi qu'un registre seront déposés en mairie de LA GARDE ADHEMAR, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. (sauf jours fériés).

**Chacun pourra prendre connaissance du dossier :** sous format papier et électronique (un poste informatique est disponible en mairie) et également consultable sur le site : [www.la-garde-adhemar.com](http://www.la-garde-adhemar.com) suivre Actualités, puis pavé numérique PLU, puis lien : puis [Lien \(cliquez ici\)](#) ou taper <https://drive.google.com/drive/folders/1xYG856fMvgclibCW8liTk3t3aVFsdDW?usp=sharing>

**Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête,** par voie électronique à l'adresse : [lagardeadhemar26700@gmail.com](mailto:lagardeadhemar26700@gmail.com) ou les adresser par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, en mairie – 25 rue Pauline de Simiane – 26700 LA GARDE ADHEMAR

**Permanences du commissaire enquêteur :** Par décision n° E18000122/38 du 20 avril 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Monsieur FINETTI Jacques, en qualité de commissaire enquêteur.

Le mardi 12 juin de 9 h à 12 h - Le vendredi 22 juin de 9 h à 12 h - Le jeudi 28 Juin de 9 h à 12 h

Le samedi 7 juillet de 9 h à 12 h - Le vendredi 13 juillet de 9 h à 12 h

Au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre de nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire, par délibération, le conseil municipal pourra approuver le projet de révision du P.L.U. éventuellement modifié. Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération du conseil municipal.